



### Contexte réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 Sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/SDSSA/N 2012-8056 du 13 mars 2012 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

### Intervenants

Jean-Philippe PRIGENT

Jean-François GUINARD

## Objectifs de la formation

- × Etre capable de réaliser l'inspection ante-mortem relative au bien-être des animaux
- × Etre capable de définir les notions de Bien-être animal
- × Connaître la réglementation relative à la protection des animaux
- × Définir les points critiques au niveau des postes de travail
- × Etre capable d'apporter des mesures correctives en cas de problème
- × Acquérir le certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

## Déroulement de la formation

### Durée :

- × 1 jour de formation (7 heures)

### Public concerné :

- × Personnel travaillant au contact des volailles vivantes, **pouvant occuper tous les postes suivants :**
  - ✓ Opérations de déchargement
  - ✓ Accrochage
  - ✓ Saignée
  - ✓ Réglages anesthésie

### Pré-requis : Néant

### Moyens pédagogiques

- × Ordinateur portable et vidéo projecteur
- × Diaporamas alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)
- × Tablettes informatiques pour l'évaluation des stagiaires
- × Eventuellement exercice pratique sur site
- × Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles, les problèmes rencontrés...etc.



### Contexte réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 Sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/SDSSA/N 2012-8056 du 13 mars 2012 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

### Intervenants

Jean-Philippe PRIGENT

Jean-François GUINARD

## Programme de la formation

### I. NOTION DE BIEN-ETRE ANIMAL, CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

#### a. Définition du bien-être

- × Genèse et historique
- × Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- × Les facteurs responsables du mal-être : notion de stress

#### b. Aspects réglementaires du bien-être animal

- × Protection des animaux lors de la mise à mort, obligations, sanctions et responsabilité individuelle

#### c. Connaissance de l'animal

- × Qu'est-ce qu'une volaille adulte ?
- × Squelette, Appareil respiratoire
- × Thermorégulation
- × Comment reconnaître le mal-être des volailles ?

### II. MANIPULATIONS ET SOINS : REGLEMENTATION ET PRECONISATIONS

#### a. Manipulation déchargement et attente des animaux avant l'abattage

- × Gestion de la Température Effectivement Vécue (température, vitesse d'air, hygrométrie)
- × Autres facteurs d'ambiance (lumière, bruit...)
- × Déchargement des animaux : manipulation des caisses ou conteneurs, sensibilisation sur la conduite à tenir
- × Que faut-il contrôler ?
- × Fiche de pré requis de conception
- × Fiche d'instruction
- × Gestion du quotidien et des imprévus (animaux en souffrance, panne,...)

#### b. Manipulation des animaux lors de l'accrochage

- × Les bonnes pratiques d'accrochage
- × Les manipulations interdites
- × Fiche de pré requis de conception
- × Fiche d'instruction
- × Gestion du quotidien et des imprévus (animaux en souffrance, panne,...)



#### Contexte réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 Sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/SDSSA/N 2012-8056 du 13 mars 2012 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

#### Intervenants

Jean-Philippe PRIGENT

Jean-François GUINARD

### III. MISE A MORT : REGLEMENTATION ET PRECONISATIONS

#### a. Techniques d'étourdissements

- × Présentation des différents types d'étourdissement
- × Fiche de prérequis de conception pour tous les types d'étourdissement
  - Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
    - ↳ Etourdissement par bain d'eau ou électronarcose
      - Fiche de prérequis de conception
      - Fiche d'instruction
    - ↳ Exclusivement crânien
      - Fiche de prérequis de conception
      - Fiche d'instruction
  - Etourdissement gazeux : obligations et aspects pratiques
    - × Fiche de prérequis de conception
    - × Fiche d'instruction
  - Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
    - × Mécanique (Fiche de prérequis de conception et fiche d'instruction)
- × Évaluation de l'efficacité de l'étourdissement : contrôles obligatoires, procédure de vérification de l'inconscience et de l'insensibilité, étourdissement de secours
- × Gestion du quotidien et des imprévus
- × Préconisations en matière de conception des installations, des pratiques (adapté à l'outil)

#### b. La saignée:

- × Les différentes manières d'effectuer la saignée : ventrale, latérale ou par le bec : anatomie et geste, intervalle étourdissement-saignée.
- × Évaluation de l'efficacité de la saignée : contrôles obligatoires, procédure de vérification de l'absence de signes de vie
- × Matériels : principes de fonctionnement, utilisation, contrôle et entretien du matériel
- × Fiche de prérequis de conception
- × Gestion du quotidien et des imprévus (conduite à tenir dans les cas particuliers)
- × Préconisations en matière de conception des installations, des pratiques (adapté à l'outil)
- × Fiche d'instruction



### Contexte réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 Sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/SDSSA/N2 012-8056 du 13 mars 2012 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

### Intervenants

Jean-Philippe PRIGENT

Jean-François GUINARD

#### c. Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (*soumis à dérogation*)

- × Aspects réglementaires – Conditions de dérogation à l'obligation d'étourdissement
- × Immobilisation des animaux : obligations et aspects pratiques
- × La saignée : ventrale
  - ✓ Aspects pratiques de la saignée sans étourdissement
  - ✓ Gestion de la période post-jugulation : durée de perte de conscience, évaluation de la perte de conscience
  - ✓ Contrôle de l'absence de signes de vie
- × Gestion du quotidien et des imprévus (Conduite à tenir dans les cas particuliers)

#### IV. EVALUATION DES PARTICIPANTS : EPREUVE INDIVIDUELLE EN TEMPS LIMITEE

(90MINUTES PAR PARTICIPANTS)

- × Se déroule sur ordinateur (site du ministère)
- × Sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM)
- × Comporte au moins 2 modules d'évaluation, soit 30 questions, 10 questions sont ajoutées par modules supplémentaires soit un maximum de 40 questions
- × A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence

---

Pour les opérateurs :

#### **Plusieurs modules d'évaluation**

- Manipulation et soin
- Mise à mort au choix (Électrique et/ou mécanique et/ou gaz)
- Complément sans étourdissement